



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Service administratif	
Original	JTBH
29 MARS 2018	
Exécutant	GEP
Copie(S)	Adm + scan

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSWW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

*D. J. S. U.*

Administration communale Gibloux  
Route de Grenilles 6  
Case postale 70  
1726 Farvagny

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 27 mars 2018

## RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V 1

N° de dossier : 18-FR-16582

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Administration communale Gibloux  
Prélèvement du : 20.03.2018 Effectué par : Monsieur Gilles ROMANENS  
Conditions météo : Météo 2-5 jours avant le prélèvement: Pluie ou fonte des neiges

Date arrivée : 20.03.2018

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 18-43690 - Eaux du sous-sol, utilisées comme eau potable ou destinées à l'être

Secteur : 050 - Secteur Au Vernez  
Lieu de prélèvement : 04 - Mélange sources Le Vernez, La Chapelle, Vuisterna avant UV, Vuisternens-en-Ogoz  
Température de l'eau : 4 °C

#### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	462 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	

#### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	6	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Cette eau remplit les exigences de l'eau potable pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 18-43697 - Eau de boisson après traitement

Secteur : 050 - Secteur Au Vernez  
Lieu de prélèvement : 05 - Mélange sources Le Vernez, La Chapelle, Vuisterna après UV, Vuisternens-en-Ogoz  
Température de l'eau : 4 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	469 ± 9	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	8 ± 0	
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	28.8 ± 1.1	

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	32	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

- L'eau analysée ne répondait pas aux exigences d'une eau potable pour le(s) paramètre(s) microbiologique(s) suivant(s) (pour un échantillon prélevé après traitement):

- Germes aérobies mésophiles.

Base légale : Infraction à l'art. 3 et à l'annexe 1 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

L'échantillon est contesté.

**N° d'échantillon : 18-43698 - Eaux du sous-sol, utilisées comme eau potable ou destinées à l'être**

Secteur : 052 - Secteur Pra Saley y.c. STAP  
 Lieu de prélèvement : 01 - Arrivée STAP Pra Saley, avant UV, Vuisternens-en-Ogoz  
 Température de l'eau : 6 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	567 ± 11	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	8	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Cette eau remplit les exigences de l'eau potable pour les paramètres analysés.

**N° d'échantillon : 18-43705 - Eau de boisson après traitement**

Secteur : 052 - Secteur Pra Saley y.c. STAP  
 Lieu de prélèvement : 02 - Départ STAP Pra Salex, après UV, Vuisternens-en-Ogoz  
 Température de l'eau : 6 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	569 ± 11	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	8 ± 0	
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	32.4 ± 1.3	

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon est conforme aux normes applicables de l'eau potable.

**N° d'échantillon : 18-43706 - Eau de boisson dans le réseau de distribution**

Secteur : 017 - Distribution Farvagny-le-Grand Sup  
 Lieu de prélèvement : 01 - Bâtiment communal, robinet lavabo, Farvagny  
 Température de l'eau : 10 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	606 ± 12	max. 800
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	18	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon est conforme aux normes applicables de l'eau potable.

**N° d'échantillon : 18-43707 - Eau de boisson dans le réseau de distribution**

Secteur : 001 - Distribution Vuisternens-en-Ogoz y.c.  
réservoir Vernez  
Lieu de prélèvement : 13 - Kolly Claude,, ; Route de la Vuisterna 11 ;  
Vuisternens-en-Ogoz  
Température de l'eau : 10 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	536 ± 11	max. 800
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon est conforme aux normes applicables de l'eau potable.

**CONCLUSION GLOBALE****Causes probables de la présence de germes aérobies mésophiles**

Une teneur trop élevée en germes aérobies mésophiles peut provenir :

- d'un soutirage insuffisant de l'eau lors du prélèvement et/ou
- d'installations pas propres ou ne répondant pas aux directives techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE).

Nous vous rappelons que conformément à la directive W12 de la SSIGE:

"Des robinets appropriés pour le prélèvement d'échantillons (soupapes à membrane, pas de robinets à boisseaux sphériques) sont à disposition (...)".

**MESURE(S)**

- |   |   |                   |
|---|---|-------------------|
| 1 | La personne responsable recherche les causes des défauts constatés.<br><b>Base légale:</b> Loi sur les denrées alimentaires, LDAI, RS 817.0, art. 34.   | Délai: 30.04.2018 |
| 2 | La personne responsable prend les mesures appropriées afin de rétablir la conformité avec le droit.<br><b>Base légale:</b> Loi sur les denrées alimentaires, LDAI, RS 817.0, art. 34.   | Délai: 30.04.2018 |
| 3 | La personne responsable vérifie ou fait vérifier l'efficacité des mesures d'autocontrôle au moyen de prélèvements d'échantillons et d'analyses.<br><b>Base légale:</b> Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, ODAIOUs, RS 817.02, art. 81. | Délai: 30.04.2018 |

**ÉMOLUMENTS**

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Emolument : 770.55 CHF (Montant HT)

VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.



Dr Nicolas AEBISCHER  
Chef de section

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

